



Compte-rendu de la réunion du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 28 juin à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 18 juin 2021, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de M. Robert de Kervéguen, Président du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

- CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. Picard d'Ableiges, Mme Joncour-Danel de Berville, Mme Morhain de Boissy-l'Aillerie, Mme Loison de Brignancourt, Mmes Aglave-Lucas de Chars, Mme Gallo-Grosos de Commeny, Mme Ouin de Courcelles sur Viosne (ccvc), Mme Robert de Gouzangrez, Mme Dussaulx de Grisy-les-Platres, Mme Le Boucher de Guiry-en-Vexin, M. Guichard du Bellay-en-Vexin, M. Dexidieux du Perchay, Mme Morgue de Longuesse, Mme Ninot de Marines, M. Millouet de Maudétour-en-Vexin, Mme Barach de Montgeroult, Mme Perouelle de Nucourt, Mme de Smedt de Sagy, M. Vinolas de Seraincourt, M. Ginoux de Théméricourt, M. de Kervéguen de Vigny,
- CCVVS : Mme Sorel d'Ambleville, Mme Dumont Selhi d'Arthies, M. Caurette de Chaussy, M. Henne-ton de Genainville, M. Grillère de Magny en Vexin, Mme Bulla et M. Duchesne d'Omerville,

DELEGUES EXCUSES :

M. Visbecq de Clery en Vexin (ccvc), Mme Castellarnau et M. Balan de Frémécourt (ccvc), Mmes Vattaire et Gardes d'Haravilliers, Mme Deslandes et M. Olivier de Neuilly-en-Vexin (ccvc), Mrs Lecoq et Richter de Saint-Gervais (ccvvs), Mmes Ardiot et Menetrier de Santeuil (ccvc), M. Plesse d'Us (ccvc),

COMMUNES NON REPRESENTÉES :

Avernes (ccvc), Bréançon (ccvc), Condécourt (ccvc), Corneilles en Vexin (ccvc), Frémainville (ccvc), Le Heulme (ccvc), Moussy (ccvc), Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs), Theuville (ccvc), Wy dit Joli Village (ccvvs).

AUTRES PERSONNES PRESENTES : M. Valony directeur du Conservatoire, Mme Perrin secrétaire du SI Conservatoire du Vexin

Au total, 28 maires ou délégués sont présents, représentant 27 des 44 communes adhérentes ; le quorum est atteint.

M. Picard (Ableiges) est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19H35 ;

Monsieur de Kervéguen remercie les membres présents.

DELIBERATIONS

Délibération 2021/07 : Ouverture de poste : Assistant Territorial d'Enseignement Artistique (ATEA) principal de 1ère classe

Rapporteur : M. de Kervéguen

Ouverture de poste nécessaire pour nommer un professeur embauché au Syndicat depuis 1987, puis titularisé sur le grade d'assistant territorial d'enseignement artistique (ATEA) de 2^{ème} classe depuis 2004 et qui sollicite son départ en retraite pour Décembre 2022.

Cet avancement de grade serait une reconnaissance des excellents services rendus. Ses classes sont remplies, chaque année et le jury d'examen extérieur venu cette année a encore salué l'excellent niveau des élèves présentés.

Surcout annuel estimé : environ 400 € - Les crédits nécessaires sont prévus au budget du syndicat.

Sans autre question ou commentaire, **la création de poste est adoptée à l'unanimité**

délibération 2021/08 : Convention avec la Préfecture du Val d'Oise pour mise en place de la télétransmission des actes

M. de Kervéguen et Valérie Perrin expliquent que le Syndicat intercommunal s'est engagé dans une démarche de dématérialisation et que la prochaine étape consiste en la **télétransmission des actes administratifs en Préfecture** (pour visa du Contrôle de légalité). A noter que l'envoi des délibérations par courrier postal prend désormais presque 15 jours.

Cette convention concerne la transmission :

- des décisions du Président,
- des délibérations du Conseil syndical,
- des arrêtés du Président,
- des actes de commande publique
- des actes budgétaires à partir de l'exercice 2022 (réalisable que sur un exercice complet)

Durée de la convention : un an, reconduite d'année en année, par reconduction tacite, résiliable à tout moment.

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et notamment des délibérations, décisions et arrêtés,
- **APPROUVE** la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Val d'Oise (annexée à la délibération) et autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du syndicat
 - o Coût : Mise en service 420 € + Abonnement de 85 € / an

Délibération 2021/09 : Règlement intérieur du Comité syndical

M. de Kervéguen explique que ce point est une obligation réglementaire, pour faire suite à l'installation du Comité syndical, en septembre dernier.

Valérie Perrin reprend les points principaux du Règlement intérieur communiqué aux délégués avec la convocation et joint à la délibération.

Le Conseil syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil syndical,
- **AUTORISE** le Président à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Actions en faveur des élèves ayant été fortement pénalisés par les conditions de cours imposées par les consignes sanitaires/covid

Rapporteur : Pascal Valony

En raison des consignes sanitaires / Covid :

- l'année scolaire 2020/2021 a été particulièrement difficile tant pour les professeurs que pour le secrétariat et les élèves,
- certains cours ont été fortement impactés par les mesures sanitaires : des aménagements de cotisations sont proposés aux familles, tels que proposés ci-dessous, pour un montant global évalué à 3 800 € :

PROPOSITIONS FAITES AUX FAMILLES :

COURS	Problèmes rencontrés	Proposition du Conservatoire
Danse	Cours de danse en visio de novembre à mai,	Remboursement ou avoir 2021/22 équivalents à 1/2 année
Découverte instrumentale	Cours en visio très compliqués mais ont été possibles pour quelques uns. Certains cours ont pu être rattrapés	Avoir d'un trimestre à valoir sur réinscription 2021/2022
Eveil artistique	Nouvelle classe : 1 trimestre par discipline « Musique, Danse, Théâtre » Cours en visio impossibles car enfants de maternelle	Avoir d'une 1/2 année à valoir sur réinscription 2021/2022
Eveil musique à MAGNY	Changement de professeur + COVID : cours visio impossibles	Avoir d'une 1/2 année à valoir sur réinscription 2021/2022

Pascal Valony rappelle qu'une demande d'aide complémentaire COVID a été faite auprès du CD95 pour un montant de 5 500 € englobant 4 500 € de remboursements aux familles... sans certitude de versement.

Actions de communication et de développement réalisées

Rapporteur : M. de Kervéguen

Un important travail a été réalisé en matière de communication et en recherche de développement.

ACTIONS DE COMMUNICATION :

- 1) refonte du **site internet** : <https://conservatoirevexin.fr> .
- 2) édition d'une **nouvelle plaquette publicitaire**. 4 000 exemplaires sont en cours de distribution dans les mairies par notre nouveau régisseur.
- 3) un **slogan** a été imaginé par la professeure de théâtre, pour mettre en avant les 3 valeurs du Conservatoire du Vexin « **Apprendre, Créer, Partager** »,
- 4) un **kakémono** sera disposé en évidence lors des manifestations auxquelles participe le Conservatoire.



- 5) **vidéo de présentation du Conservatoire** (format teezer de 3 à 4 minutes) est en cours de réalisation et devrait être **disponible à la rentrée scolaire (captations vidéos en salle de cours, extraits de concerts anciens, etc...)**
- 6) Une procédure a été lancée conjointement par la mairie de Marines et le Conservatoire pour faire **changer le nom de l'arrêt de bus** « Gendarmerie », situé juste devant l'antenne de Marines et le rebaptiser « Conservatoire », compte tenu du déménagement de la gendarmerie.
- 7) Un **questionnaire de satisfaction** a été adressé aux élèves inscrits en 2020/2021 et un autre adressé aux établissements scolaires ayant eu des interventions scolaires cette année

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT :

1) **Interventions en milieu scolaire 2021/2022 :**

Les demandes émanant des mairies sont en nette progression par rapport à ces années dernières et s'élève, à ce jour à 50 demandes d'interventions réparties sur 16 écoles et 16 communes adhérentes. Ces chiffres créent l'étonnement dans l'assemblée. Le Président signale que le développement des « actions d'éducation artistique » est un point particulièrement surveillé par le Conseil Départemental et la DRAC. Tout comme le directeur, il est persuadé que ces interventions demeurent l'un des principaux axes de développement du Conservatoire.

Pascal Valony explique que, compte tenu du nombre de demandes, le recrutement d'un second DUMISTE (Diplôme d'intervenant scolaire) est fort probable (2ème poste à mi-temps non pourvu) et, qu'en parallèle des interventions scolaires, il entend développer des démonstrations instrumentales dans les écoles.

2) **Pistes d'évolution pour Redynamiser le Conservatoire :**

Lors de la réunion du 10 décembre 2020, de nombreuses remarques concernant le Conservatoire du Vexin avaient été émises, accompagnées de suggestions d'évolution.

En voici un bref résumé :

A) Nous faire connaître d'avantage :

- Revoir la communication et la publicité du Conservatoire, comme exposé précédemment = redynamisation effectuée
- créer du lien avec les habitants : organiser des rencontres conviviales style « concert/barbecue » = reportés en raison de la crise sanitaire,
- **S'appuyer sur les élus :**
 - aller à la rencontre des maires des communes ; écouter leurs besoins ; chercher à comprendre pourquoi certaines communes n'ont jamais eu un seul élève inscrit au conservatoire ou n'ont jamais demandé une seule prestation ni intervention scolaire = RV et entrevues en cours,
 - s'appuyer sur les communes adhérentes pour faire la promotion du Conservatoire, à travers notamment leurs sites internet, leurs publications communales = appel en est fait aux délégués quasiment à chaque réunion du Conseil syndical,
 - Penser au conservatoire pour intervenir lors d'événements communaux importants dont les commémorations 8 mai, 11 novembre par ex. Le souhait de voir se créer une harmonie est repris par les délégués = 1 harmonie va ouvrir à la rentrée 2021/2022 (en fonction des inscriptions),
 - être associé à la programmation culturelle de chaque commune adhérente : en suspens du fait de la crise sanitaire, mais dès la rentrée prochaine : développement des orchestres et ensembles pour jouer un peu partout sur le territoire et qui se réuniront environ 1 fois par mois en un Grand Orchestre qui offrira des représentations plus remarquées.
- **S'appuyer sur les écoles :**
 - intervenir plus grandement dans les écoles = redynamisation effective,
 - tisser des liens avec nos trois collèges (Vigny/Marines/Magny en Vexin) = RV et entrevues en cours,
 - En plus des interventions scolaires énoncées plus haut, à la rentrée organisation de démonstrations instrumentales, affichage et distribution de flyers aux enfants dans les écoles et collèges
 - Connaître l'impact des interventions scolaires grâce à un questionnaire de satisfaction adressé, fin juin, à toutes les écoles ayant bénéficié d'interventions en 2020/2021
- **S'appuyer sur les associations :**
 - Appel a été lancé aux délégués pour nous faire connaître auprès des associations implantées sur leur commune mais aussi pour porter à notre connaissance les associations susceptibles de partenariats ou actions communes
 - Le Conservatoire est associé au projet de répertoire du maillage territorial sur la CCVC, en cours = projet LUCAS
- **S'appuyer sur le Parc Naturel du Vexin :**
 - Une convention de partenariat est en cours de signature dans l'objectif d'associer les 2 établissements lors de manifestations,
- **Connaître le ressenti des familles grâce à un questionnaire de satisfaction** adressé, fin juin, à tous les élèves inscrits au Conservatoire en 2020/2021
- **Organiser une journée exceptionnelle pour les 40 ans du Syndicat qui gère le Conservatoire :** l'occasion de le faire connaître au plus grand nombre

B) ENSEIGNER DIFFEREMMENT :

- **Constat 1 : cursus musical de conservatoire trop contraignant : incite certains parents à se tourner vers des cours particuliers à domicile**
 - Inconvénients :
 - Ce type de cursus certes chronophage nous est imposé par le Ministère de la culture
 - Avantages :
 - cursus complet pluridisciplinaire (Instrument, Formation musicale, Pratique collective) de bon niveau,
 - progression marquée par délivrance de diplômes indispensables pour poursuivre les études musicales dans d'autres établissements en cas de déménagement par ex,
 - Alternatives proposées par le Conservatoire :
 - Aménagements de cursus possibles en accord avec l'équipe pédagogique et la Direction, après acquisition d'un socle de base, notamment en Formation Musicale
 - Dispense de certaines activités possible, accordée par la Direction, au titre d'une année scolaire,
- **Constat 2 : Changer l'image de « Conservatoire tel que certains parents l'ont connu dans leurs jeunes années », en décalage par rapport à l'époque actuelle**
 - Alternatives proposées par le Conservatoire :
 - Développement du Jazz et des musiques actuelles
 - Développement des danses urbaines (hip hop)
 - Participations à des manifestations plus proches des jeunes
 - Communication sur les nouveaux apprentissages (FM), programmes modernes, orientation vers les musiques actuelles et l'improvisation
 - Création, à la rentrée prochaine,
 - d'une Harmonie/fanfane,
 - d'un atelier de création numérique (Musique Assistée par Ordinateur),
 - d'une classe d'écriture/harmonisation
- **Constat 3 : Lieux de cours éloignés des familles habitant les petites communes**
 - Propositions faites par les délégués :
 - Délocaliser les cours dans les petites communes,
 - Equiper le Conservatoire d'un véhicule aménagé pour faire des cours dans les petites communes,
 - Réponses apportées par le Conservatoire :
 - Les cours dans les petites communes ont existé à la naissance du Conservatoire : rapidement la nécessité de créer des lieux d'enseignement centralisés s'est fait ressentir d'où la création des antennes,
 - Complexité en raison du nombre de communes adhérentes (44) et du nombre de cours proposés (42 cours collectifs avec théâtre ; 17 instruments enseignés ; Danse impossible en raison de la réglementation sur les locaux dédiés à cette activité),
 - Isolement des professeurs préjudiciable à l'interdisciplinarité évoquée plus haut,
 - Isolement des élèves préjudiciable à la pluridisciplinarité des cursus,
 - **non souhaitable pour la vie du Conservatoire et le développement artistique des élèves**
- **Constat 4 : organisation de certains cours à distance**
 - Avantage : déplacements inutiles pour les familles,
 - Problèmes rencontrés durant la crise sanitaire et les cours en visio,
 - Prise en charge des jeunes enfants indispensable par les parents,
 - Connexions internet des familles et des professeurs aléatoires,
 - Difficulté de prise de vue par les élèves lors des cours d'instrument,
 - Difficultés de synchronisation son/image : jouer en temps réel est délicat,
 - Certains adultes totalement réfractaires ont annulé leur inscription,
 - Correction des positions et tenue d'instrument difficiles pour les plus jeunes élèves,
 - Alternance cours en présentiel et cours en visio impossible à gérer par les professeurs,
 - Besoin du contact et de l'imprégnation énergétique que procurent les cours en présentiel et qui facilitent les acquisitions.
 - Le positif de l'introduction d'outils informatiques :
 - Possibilité de pallier quelques situations délicates : Eventualité d'un prochain confinement, Élève empêché pour une longue durée,
 - Possibilité d'enrichir le contenu des cours de séquences visio et les rendre plus vivants :

- Plus grande réactivité, en cours, pour présenter des vidéos d'œuvres, proposer des partitions ou des accompagnements à leurs élèves, faire découvrir des extraits de morceaux, etc...

Constat 5 : Valoriser les instruments « rares » qui ne sont enseignés qu'au Conservatoire (harpe par ex.)

- Idée : Réaliser un gros « coup de projecteur », chaque année sur un instrument différent en :
 - faisant participer professeur(s) et élèves de ces classes à un maximum de manifestations organisées par le Conservatoire du Vexin,
 - organisant une manifestation importante dédiée à ce type d'instrument avec la participation d'un ou plusieurs professionnels reconnus
 - faisant ainsi découvrir des répertoires plus confidentiels pour ce genre d'instrument : rock, musique traditionnelle...

Questions diverses

Rapporteur : Yann Grillère

Actions menées en vue de l'adhésion de la Communauté de communes Vexin Val de Seine (CCVVS) :

- Un groupe de travail, très actif, é été constitué au sein de la CCVVS,
- Une demande d'aide à la Région, par l'intermédiaire de Mme Portelli, avait été sollicitée :
réponse de la Région : seule une aide en investissement peut être fournie.
- Les efforts engagés seront maintenus pour poursuivre leur objectif malgré la configuration de la CCVVS qui ne compte que 10 communes adhérentes au syndicat sur un total de 27. En comparaison, en 2017, au moment de son adhésion, 29 communes des 35 communes de la CCVC étaient adhérentes à titre individuel,
- Il faut, parallèlement à cela, accroître la représentation du Conservatoire du Vexin sur la zone CCVVS, à travers :
 - o des manifestations, des moments musicaux : travail en cours avec le Directeur,
 - o une communication accrue : les nouvelles plaquettes publicitaires et le kakemono seront fort appréciés, notamment lors du forum des associations.

Mais il lui semble avant tout nécessaire, désormais, de connaître clairement **la position du Président de la CCVVS** à ce sujet (consultation en cours) ; la création d'une seconde ville antenne sur le territoire interviendra, quant à elle, dans un second temps.

Clôture de séance :

L'ordre du jour étant clos, M. de Kervéguen lève la séance à 21h00.